



La Ville de Brampton autorisera les visites du public sans rendez-vous à partir du 21 février 2022

BRAMPTON, ON (le 9 février 2022) – La Ville de Brampton se prépare à rouvrir ses installations en toute sécurité pour permettre les visites sans rendez-vous à partir du lundi 21 février 2022.

Services et installations de la Ville

Services sans rendez-vous à l'hôtel de ville

L'hôtel de ville sera ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 pour que les habitants puissent accéder aux services municipaux. Il ne sera plus nécessaire de prendre rendez-vous. Les rendez-vous seront toujours disponibles, mais les visites sans rendez-vous seront autorisées. Les rendez-vous peuvent être pris en cliquant [ici](#).

Location des installations de la Ville

Les locations de centres de loisirs sont disponibles dès à présent pour les réservations. Pour réserver un espace, appelez le 905 874-BOOK (2665).

Service Brampton

Les habitants pourront se rendre sans rendez-vous dans les bureaux du Service Brampton pour demander des services et effectuer de nombreuses transactions, notamment l'inscription à des activités de loisirs, le paiement de contraventions de stationnement et le paiement de taxes autres qu'en espèces. Les cartes de crédit, les cartes de débit et les chèques seront tous acceptés à ces endroits.

Il existe quatre façons pratiques de joindre le Service Brampton 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- visiter le site 311Brampton.ca;
- télécharger l'application 311 Brampton sur l'App Store ou Google Play;
- composer le 311 depuis les limites de la ville de Brampton (905 874-2000 en dehors des limites de la ville);
- envoyer un courriel à l'adresse 311@brampton.ca

Pour connaître les heures et les emplacements, consultez le site www.brampton.ca.

Retour en salle du Conseil

À compter du 21 février, les membres du Conseil pourront reprendre leur présence en personne, avec un maximum de 5 membres et les autres personnes participant à distance. Ce nombre augmentera au fil du temps pour permettre aux 11 membres de retourner aux réunions en personne.



Le public est pour l'instant encouragé à continuer à participer à distance. Plus de détails seront communiqués dans les mois à venir sur la date de retour de la participation du public en personne.

Masques

Nous rappelons aux habitants que la Ville a prolongé son règlement sur les masques obligatoires COVID-19 de Brampton jusqu'au 1^{er} avril 2022.

En vertu du règlement COVID-19 sur les masques obligatoires, les masques non médicaux sont obligatoires dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton. Les foulards, les bandanas, les protège-cous ou les cache-cou et les masques munis de valves d'expiration ne sont pas des formes acceptables de masques. Toujours en vertu du règlement, les masques ne peuvent être enlevés que pour consommer de la nourriture ou des boissons si une personne est assise dans un endroit désigné à cet effet.

La Ville remercie les habitants de continuer à faire leur part, en s'éloignant physiquement, en pratiquant une bonne hygiène et en portant des masques pour aider à stopper la propagation.

Liens

- [Mises à jour sur la programmation et les services de la Ville de Brampton pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Assurer la sécurité des entreprises et des lieux de travail pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Certificat de vaccination contre la COVID-19 amélioré muni d'un code QR et l'application VérifOntario](#)
- [Se protéger et protéger les autres contre la COVID-19](#)
- [Vaccins contre la COVID-19](#)

-30-

CONTACT MÉDIA

Service des médias multiculturels de la Ville de Brampton
multiculturalmedia@brampton.ca